



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze septembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2025

Etaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Madame Corinne THIVANT.

Absents : Monsieur Rémy ARQUILLERE donne pouvoir à Madame Catherine BIGAY

Madame Nathalie KLIMENKO

Madame Corinne GUILLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Perrine MOUILLERE

Le compte-rendu de la réunion du 28 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Aménagement des abords du Foyer Rural

Délibération n°07.01.2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'EASY PAYSAGE a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct pour les travaux d'aménagement des abords du Foyer Rural au profit de l'EURL Cédric POYET TP en vue de lui confier en partie la réalisation de la résine et des travaux de terrassement et aménagements du parking, pour un montant de :

- Terrassement, clôtures, terrain de pétanque, bordures, pavés, murs, parking, pelouse : 19.173,30 € HT
- Résine : 25.888,36 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- 1) Accepte le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus et valide leurs conditions de paiement ;
- 2) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

- Lavoir de Rébruns

Délibération n°07.02.2025

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise TAILLARDAT Pascal pour la réparation de la retenue d'eau du lavoir de Rébruns. Elle rappelle que c'est la seule entreprise ayant répondu favorablement à la demande, malgré trois autres consultations.

Le devis prévoit le décaissement autour de la bonde, enlèvement de la terre, coulage en béton sur mur existant y compris étanchéité et la réalisation d'une dalle en béton sur regard, pour un montant total de 736,12 € Ht, soit 883,34 € TTC.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte la proposition de l'entreprise TAILLARDAT Pascal.
- 2) Autorise Madame le Maire à signer le devis.

Les travaux seront réalisés dès que possible, surtout lorsque la météo sera favorable et si possible avant l'hiver.

Madame le Maire tient à remercier la société de chasse de Rébruns pour le nettoyage qui a été réalisé autour du lavoir.

Elle indique également qu'une grille a été installée par un agent communal afin de sécuriser le puits à proximité.

- Carrefour central

Suite aux travaux de reprise de la résine au carrefour central par l'entreprise Dessertine, il a été demandé à l'entreprise de venir sur place pour constater que sur une zone d'environ 20 m² la résine n'a pas tenue.

Il a été convenu avec l'entreprise de refaire cette zone, durant la première semaine des vacances de la Toussaint. Une réflexion est menée pour interdire la circulation aux poids-lourds durant le temps d'intervention de l'entreprise.

- Voirie

Madame le Maire indique que la chaussée de la Route du Haut du Bois est dégradée. Elle fissure à de nombreux endroits et s'affaisse.

Il est rappelée que le réseau de voirie souffre énormément des conditions climatiques alternant entre période de sécheresse et période de fortes pluies.

L'entreprise Viallet a été contactée pour trouver une solution temporaire mais les fentes sont trop importantes pour l'utilisation de point à temps (goudron liquide).

Cette route est donc à surveiller, comme beaucoup d'autres.

Cela accentue l'idée qu'un plan pluriannuel de gestions des travaux de voirie tel qu'il a été demandé par le Département en début de mandat (2021-2026) ne permet pas une bonne gestion du réseau de voirie.

Madame le Maire précise qu'il y aura certainement d'autres chantiers à prévoir, tel que la Route de la Tannerie ou la route de l'étang d'Arçon qui ont du être traitées hors plan départemental.

- Enquête publique

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique aura lieu du lundi 29 septembre au lundi 27 octobre 2025 inclus, portant sur la régularisation de la situation administrative de l'élevage canin L'Aube des Brumes, dont la représentante est Madame Rose VENTURINI, situé au lieu-dit Le Pont à Changy.

Le dossier d'enregistrement pour atteindre l'effectif de 150 chiens, au titre d'une installation classée pour la protection de l'Environnement, ainsi qu'un registre, seront mis à disposition du public pour que toute personne intéressée puisse faire valoir par écrit ses observations et/ou propositions.

Le Conseil Municipal sera également amené à émettre un avis. Madame le Maire propose de laisser le temps au Conseil de prendre connaissance du dossier et d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recrutement pour le remplacement de Séverine MONCHAUX était clos avec le recrutement de Madame Alexia GIRARD au 1^{er} septembre 2025.

Or, Madame Alexia GIRARD s'étant blessée au cours du mois de d'août, il a fallu prévoir un remplacement pour une durée de quinze jours, renouvelable en fonction de l'arrêt de Madame GIRARD.

C'est donc Madame Stacie CONTRINO qui a été recrutée sur le poste de Séverine MONCHAUX à compter du 29 août (jour de la pré-rentree). Elle s'occupe du service cantine, garderie, ménage à l'école, bibliothèque, Mairie, salle d'animation et foyer rural.

Si tout va bien, elle pourra enchaîner avec un contrat pour le remplacement de Madame Amandine LAFONT qui sera en arrêt à partir du 29 septembre et jusqu'au 17 octobre.

ACTION SOCIALE

- Pass spectacles ado AJS

Délibération n°07.03.2025

Madame le Maire fait part de la proposition de l'Association Jeunesse et Sports au Pays de la Pacaudière de renouveler l'accord de principe pour le pass'spectacles ado 2025-2026.

Les modalités de soutien restent les mêmes : un accord de principe et le cas échéant, une participation financière de 55 € par jeune originaire de la commune, dans la limite de 3 maximum. Avec ce dispositif, le pass'spectacles revient aux familles à 35,00 €.

Madame le Maire rappelle que l'année dernière, la commune a reçu une facture correspondant à un pass'spectacles, soit 55,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Donne son accord de principe à l'action menée par l'AJS « Pass'spectacles 2025-2026 »
- 2) Autorise Madame le Maire à payer la facture correspondant le cas échéant

- Interventions périscolaires

L'Association Jeunesse et Sport propose, comme les années précédentes, des interventions périscolaires, sur les pauses méridiennes. Le coût est de 100 € par cycle.

L'année scolaire dernière, il avait été organisé deux cycles : 9 participants ont été comptés chez les CE et 18 participants chez les CM.

Le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler ce partenariat avec l'Association Jeunesse et Sports, sur le même schéma que l'année dernière.

- CCAS

Une réunion CCAS est programmée le mercredi 24 septembre 2025 à 20h00 en Mairie, avec à l'ordre du jour : préparation du repas du CCAS de janvier 2025, soirée théâtre, dossiers divers.

Par ailleurs, Madame Evelyne RICARD rappelle que le dispositif d'aide aux familles pour le Centre de Loisirs est toujours en place. Une communication sera apportée aux familles, comme chaque année au mois d'octobre.

- Boule Changynoise

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association La Boule Changynoise, sollicitant la construction d'un auvent contre la façade du local communal, de 4 mètres de large par 8 mètres de long, sur dalle béton.

Madame le Maire indique tout d'abord que ce genre de projet est soumis à permis de construire (délai d'instruction de 3 mois), et le bâtiment étant communal, il faut que le permis soit porté par la Mairie. Par ailleurs, si une réflexion doit être menée sur l'aménagement de l'espace devant le local communal, il serait peut-être intéressant de prévoir un aménagement plus global.

Il s'agit d'un dossier long qui ne peut être engagé sur cette fin de mandat.

Une réponse sera apportée à l'Association en ce sens.

- Dispositif Région

Délibération n°07.04.2025

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dispositif mis en place par la Région Auvergne Rhône Alpes « Obtenir un barnum au profit des associations de ma commune ».

Le barnum sera cédé gratuitement à la commune. En échange, la commune bénéficiaire s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 2) Sollicite l'attribution d'un barnum au profit de ses associations
- 3) Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier

ROANNAIS AGGLOMERATION

- Tri Hors Foyer

Madame le Maire informe qu'elle a donné un accord de principe pour dépôt du dossier de candidature par Roannais Agglomération à l'appel à projet de Citéo « *Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer* ».

Dans ce cadre, un recensement des équipements à prévoir (à la charge des communes mais susceptibles d'être financés en partie par l'appel à projet CITEO) a été effectué par les services de Roannais Agglomération. Il a été répondu le besoin de deux corbeilles bi-flux, à installer dans le parc de la Mairie et vers le city-stade.

De nombreuses communes ont fait le pari du « zéro poubelle de rue », en estimant que chacun ramène ses déchets chez lui.

Le Conseil Municipal propose d'attendre le résultat de l'appel à projet et de réfléchir à l'installation, ou non, de corbeilles bi-flux.

- Conférence des Maire, le 4 septembre 2025

Monsieur Guillaume LEFEBVRE fait le compte-rendu de la Conférence des Maires ayant pour ordre du jour :

- Problématique des stationnements illégaux-gens du voyage : ne donner aucun accord écrit ou oral, contacter immédiatement les forces de sécurité intérieure, contacter le service « Habitat et gens du Voyage » de Roannais Agglomération.
- Présentation du logiciel « Atelier fiscal » et proposition de mutualisation avec les communes
- Agriculture et projet « Educultive » : bilan 2014-2024 de la Ferme des Millets, PAT du Roannais, une initiative innovante visant à fournir des légumes bio et locaux à la restauration collective.

- Commission Environnement, le 11 septembre 2025

Monsieur Guillaume LEFEBVRE fait le compte-rendu de cette commission ayant pour ordre du jour :

- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés
- Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Roannais (SEEDR) : le verre est traité à Saint Romain le Puy dans la Loire, les emballages sont emmenés à Chassieu dans le Rhône et les ordures ménagères sont emmenées à côté de Vichy dans l'Allier. La zone de Bonvert à Mably devrait accueillir en 2027 le traitement des ordures ménagères.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Comité de fleurissement

Madame le Maire fait le point sur la visite du comité de fleurissement, qui a eu lieu le mardi 19 août. L'obtention du label 1 fleur n'est encore pas prévu cette année malgré que le jury note l'ensemble des efforts réalisés pour améliorer le cadre de vie. Ils proposent d'attendre la fin de l'aménagement des abords du foyer et du délaissé en bas du bourg.

QUESTIONS DIVERSES

* Commissions à prévoir :

Information-Communication : Mercredi 17 septembre à 20h00

Associations : lundi 22 septembre à 20h00

Contrôle des listes électorales : courant octobre

* Réunion de rentrée scolaire : les enseignantes ont demandé l'accompagnement en voyage scolaire des deux agents intervenant en temps scolaire. Le voyage étant prévu en avril, une réponse négative a été faite, Madame le Maire ne pouvant engager la responsabilité du futur Maire.

* Une demande d'un particulier est parvenue en Mairie pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à la section de Rébruns. Madame le Maire ne souhaite pas rompre la promesse qui a été faite aux affouagistes de garder intact le patrimoine de la section de commune durant son mandat.

* Une demande a également été reçue pour obtenir un arrêt de ramassage scolaire à Rébruns pour l'année scolaire 2026-2027. Renseignements seront pris auprès des services de Roannais Agglomération.

* Ces derniers temps, plusieurs personnes se sont plaintes en Mairie de la recrudescence des chats errants. Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire une campagne d'information pour que chaque propriétaire fasse stériliser/ castrer son animal, dans un premier temps, considérant qu'une campagne de stérilisation des chats par la commune n'est pas envisageable au vu des coûts à prévoir.

* Suite à la convocation au bornage amiable réalisé dans le cadre de la vente de la maison DUPUY, aux Pierrads, en limite de commune, le géomètre a indiqué qu'une régularisation allait avoir lieu afin de remettre en ordre au niveau du cadastre le chemin communal et les parcelles privées.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ADMR pour la subvention de 500 € qui lui a été versée au titre de l'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le LUNDI 20 OCTOBRE 2025 à 20H00 en Mairie